

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école- 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260720-DP27_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°27/2026

**OBJET : Recrutements contrats de remplacement et
vacation**

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » ,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026, portant modification des délégations au Président,

Considérant que le bon fonctionnement du service nécessite le recrutement de deux agents afin de remplacer les agents partant en congés et d'une vacataire.

D É C I D E :

ARTICLE 1 : De recruter **Madame Elsa BOTTAGISI**, en tant que vacataire pour assurer le service de cantine, de ménage et d'entretien de l'accueil de loisirs de Valbelle, sur la période du 20 juillet 2026 au 29 juillet 2026.

ARTICLE 2 : De recruter **Madame Betty CARPENTIER** en contrat de remplacement, en qualité d'adjoint technique territorial, pour assurer le service de cantine, ménage et entretien de l'accueil de loisirs de Aubignosc, sur la période du 30 juillet 2026 au 19 Août 2026 inclus.

ARTICLE 3 : De recruter **Madame Manon CARPENTIER**, en contrat de remplacement en qualité d'animateur pour assurer la direction de l'accueil de loisirs, sur la période du 03 août 2026 au 26 Août 2026.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 20 juillet 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B.CHADEBEC

